



Sanofi nomme Olivier Brandicourt Directeur Général

- Prise de fonction de Directeur Général le 2 avril 2015 -

Paris - Le 19 février 2015 - Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur [Olivier Brandicourt](#) en tant que Directeur Général du Groupe Sanofi.

Olivier Brandicourt possède une expérience internationale de 28 ans dans l'industrie pharmaceutique, et était dernièrement Président Directeur Général de Bayer HealthCare AG et membre du Comité Exécutif de Bayer AG. Il avait exercé précédemment de nombreuses responsabilités au sein de grands groupes pharmaceutiques tels que Parke-Davis/Warner-Lambert et Pfizer. Olivier Brandicourt a notamment fait partie du Comité Exécutif de Pfizer entre 2010 et 2013.

Médecin de formation, Olivier Brandicourt a occupé au cours de sa carrière différents postes de direction en Europe, au Canada et aux Etats-Unis. En dirigeant plusieurs divisions clés de la santé, il a acquis un très large champ d'expertise et de connaissance de l'industrie pharmaceutique, il a été à l'initiative du lancement de nombreux produits, et il a mené à bien des opérations d'acquisition et d'intégration stratégiques.

Serge Weinberg, Président du Conseil d'Administration de Sanofi a déclaré : « *Sanofi a mis en place un processus de sélection rigoureux afin d'identifier le meilleur dirigeant pour conduire le groupe à un moment important pour notre société. Je suis très heureux qu'Olivier Brandicourt devienne le prochain directeur général de Sanofi. La solide expérience d'Olivier Brandicourt combinée à son profil international, à sa connaissance parfaite du marché américain et des marchés émergents de la santé, et à sa capacité à fédérer les équipes insuffleront un nouveau dynamisme à la stratégie de diversification et d'innovation de Sanofi.* ».

En accord avec son ancien employeur, Olivier Brandicourt prendra ses fonctions le 2 avril 2015.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives telles que définies dans le « Private Securities Litigation Reform Act » de 1995. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial

d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution, le nombre moyen d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2013 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2013 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Contacts:

Media Relations

Gregory Miley
Tel.: + (33) 1 53 77 46 46
MR@sanofi.com

Investor Relations

Sébastien Martel
Tel.: + (33) 1 53 77 45 45
ir@sanofi.com

Image Sept

Florence Coupry
fcoupry@image7.com
+33 6 63 44 27 59